Thinking Africa
INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUR LA PAIX EN AFRIQUE

NOTE D'ANALYSE POLITIQUE
N° 132

LA DIPLOMATIE MÉMORIELLE AFRICAINE FACE À L'HÉRITAGE DE L'ESCLAVAGE

Entre silence des États, asymétries de reconnaissance et revendication de justice historique

Auteur: Moussa Bobbo
Dr en Histoire des Relations internationales, Cameroun
bobbo_moussa31@yahoo.com

Octobre 2026
ThinkingAfrica.org • contact@ThinkingAfrica.org

Table des matières

À PROPOS DE THINKING AFRICA 2

Elements de lecture 2

POINTS CLÉS 3

RÉSUMÉ 3

INTRODUCTION 4

1. La reconnaissance de l'esclavage: de la mémoire historique à la qualification juridique internationale 5

2. L'Afrique face aux asymétries de la mémoire : pourquoi la mobilisation diplomatique demeure limitée 5

3. Les contraintes de l'agencéité africaine: dépendances économiques, diplomatiques et stratégiques 6

4. Vers une diplomatie mémorielle africaine : reconnaissance, réparations et justice historique 7

CONCLUSION 8

RÉFÉRENCES 9

Thinking Africa

À PROPOS DE THINKING AFRICA

Thinking Africa est un institut de recherche et d'enseignement sur la paix en Afrique. Créé en janvier 2013 par une équipe de chercheurs et d'experts africains, il publie des analyses sur les enjeux politiques, géostratégiques, économiques et sociétaux du continent, et développe des activités de recherche, de formation et de diffusion des connaissances. **L'institut se présente comme un think tank africain indépendant et non partisan, dont l'ambition est de contribuer à réinventer le leadership africain et à produire des analyses utiles aux décideurs.**

Collection	Notes stratégiques — Notes d'analyse politique
Numéro	129
Auteur	Moussa Bobbo
Domaine	Mémoire, diplomatie, justice historique et relations internationales
Date	Septembre 2026

Elements de lecture

- Type de document: note d'analyse politique à vocation de recherche et d'aide à la décision.
- Approche: analyse qualitative, historique et comparative fondée sur l'analyse documentaire et l'analyse de discours.
- Période principalement étudiée: de la Conférence mondiale contre le racisme de Durban (2001) à la consolidation récente de l'agenda africain des réparations.

Thinking Africa

POINTS CLÉS

- La mémoire de l'esclavage est devenue un enjeu de politique internationale, dépassant progressivement le registre commémoratif pour toucher à la reconnaissance, à la restitution et aux réparations.
- Depuis Durban (2001), le débat s'est déplacé d'une condamnation principalement morale vers une reconnaissance normative, sans que celle-ci produise automatiquement des obligations de réparation.
- La fragmentation des positions africaines et les asymétries de pouvoir dans la production de la mémoire limitent encore la capacité du continent à transformer ses revendications en doctrine diplomatique commune.
- Les dépendances économiques, diplomatiques et stratégiques créent un dilemme entre la revendication de justice historique et la préservation de partenariats jugés indispensables.
- La dynamique engagée par l'Union africaine autour des réparations ouvre une possibilité de passer d'une diplomatie principalement commémorative ou dénonciatrice à une diplomatie structurée autour de la reconnaissance, de la mémoire, de la réparation et de l'agencéité africaine.

RÉSUMÉ

La mémoire de l'esclavage constitue désormais un enjeu croissant de politique internationale et de diplomatie africaine. Longtemps circonscrite aux commémorations, aux politiques patrimoniales et à la transmission historique, elle tend progressivement à devenir un instrument de revendication de reconnaissance, de restitution, de réparation et de justice historique. Cet article analyse les conditions dans lesquelles les États africains et l'Union africaine cherchent à inscrire l'héritage de l'esclavage dans l'agenda diplomatique international. Il montre que la reconnaissance internationale de la traite des Africains et de l'asservissement racial a progressivement évolué d'une condamnation morale vers une reconnaissance normative, notamment depuis la Conférence mondiale contre le racisme de Durban de 2001. Toutefois, cette évolution demeure confrontée aux asymétries de production de la mémoire, à la fragmentation des positions africaines et aux dépendances économiques, diplomatiques et stratégiques qui limitent l'agencéité des États africains. L'article soutient que la diplomatie mémorielle africaine ne pourra devenir un véritable instrument de justice historique qu'à condition de dépasser la seule logique commémorative pour construire une stratégie continentale articulant reconnaissance, mémoire, restitution, réparations et production autonome des savoirs. La désignation de 2025 par l'Union africaine comme « Année de la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations » marque à cet égard une inflexion majeure vers une diplomatie mémorielle plus structurée.

Mots-clés : diplomatie mémorielle, esclavage, reconnaissance internationale, réparations, justice, Afrique.

Thinking Africa

INTRODUCTION

L'esclavage et la traite des Africains constituent l'un des phénomènes historiques les plus structurants de la formation de l'ordre mondial moderne. Pendant plusieurs siècles, des millions d'Africains furent capturés, déportés, exploités et soumis à un système de domination progressivement racialisé dont les effets dépassent largement la période des abolitions. Les conséquences de cette histoire se prolongent dans les inégalités économiques, les discriminations raciales, les hiérarchies sociales et certaines représentations persistantes de l'Afrique et des populations d'ascendance africaine (Inikori, 2002 ; Lovejoy, 2012). Pourtant, la reconnaissance internationale de cette histoire demeure longtemps demeurée fragmentaire et politiquement disputée. La mémoire de l'esclavage apparaît ainsi comme un espace de pouvoir dans lequel se confrontent les récits des victimes, les responsabilités historiques des États et les intérêts des puissances.

La diplomatie mémorielle peut être comprise comme l'usage de la mémoire historique dans les relations internationales afin d'obtenir reconnaissance, restitution, réparation ou reconfiguration des rapports symboliques et politiques. Elle ne relève donc pas uniquement du registre commémoratif : elle constitue également une ressource de politique étrangère, de construction identitaire et de mobilisation internationale (Rothberg, 2009). Dans le cas africain, elle demeure cependant traversée par une tension entre la nécessité de porter une mémoire collective de l'esclavage et les contraintes qui limitent la capacité des États à inscrire cette question au cœur de leurs politiques étrangères.

Cette situation soulève la problématique suivante : dans quelle mesure les États africains peuvent-ils transformer la mémoire de l'esclavage en un instrument de diplomatie et de revendication de justice historique, alors que leur mobilisation demeure contrainte par les asymétries mémorielles et les dépendances économiques, diplomatiques et stratégiques qui structurent l'ordre international ?

L'hypothèse défendue est que la faiblesse de la diplomatie mémorielle africaine ne résulte pas d'une absence de légitimité historique, mais principalement d'un déficit de coordination politique et diplomatique, renforcé par les asymétries de pouvoir qui caractérisent le système international. Dès lors, la consolidation d'une position africaine commune sur la mémoire, la restitution et les réparations pourrait contribuer à renforcer l'agencéité du continent.

Sur le plan méthodologique, cette étude repose sur une approche qualitative, historique et comparative. Elle combine l'analyse documentaire et l'analyse de discours à partir de textes des Nations unies, de l'Union africaine et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, complétés par la littérature scientifique sur la mémoire, l'esclavage, les réparations et les rapports de pouvoir dans la production historique (Halbwachs, 1950 ; Trouillot, 1995 ; Rothberg, 2009 ; Lovejoy, 2012 ; Schwarz, 2022). L'analyse porte principalement sur l'évolution du débat depuis la Conférence mondiale contre le racisme de Durban de 2001 jusqu'à la consolidation récente de l'agenda africain des réparations.

Thinking Africa

1. La reconnaissance de l'esclavage: de la mémoire historique à la qualification juridique internationale

La première bataille de la diplomatie mémorielle africaine concerne la reconnaissance de la nature et de la gravité de l'esclavage. Pendant longtemps, les débats internationaux ont principalement abordé l'esclavage comme un phénomène historique appartenant au passé. Une telle lecture tendait à dissocier le système esclavagiste de ses conséquences contemporaines. Or, la perspective défendue par les mouvements africains et afro-descendants insiste précisément sur la continuité entre l'asservissement, la racialisation, la colonisation et certaines formes contemporaines d'inégalité.

La Conférence mondiale contre le racisme organisée à Durban en 2001 constitue une étape majeure. La Déclaration et le Programme d'action de Durban reconnaissent que l'esclavage et la traite négrière constituent un crime contre l'humanité et établissent un lien direct entre ces pratiques historiques et les formes contemporaines de racisme et de discrimination (United Nations, 2001). Cette reconnaissance a permis de déplacer le débat du seul registre moral vers celui de la responsabilité historique. Elle demeure toutefois distincte d'une condamnation juridictionnelle produisant automatiquement des obligations de réparation pour les États contemporains. C'est précisément cette tension entre reconnaissance normative et responsabilité juridique qui explique une partie des controverses actuelles sur les réparations (Schwarz, 2022).

Une nouvelle étape a été franchie le 25 mars 2026 avec l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la résolution A/RES/80/250, qui qualifie la traite des Africains et le système d'asservissement racial des Africains de « gravest crime against humanity ». Le texte a été adopté par 123 voix contre trois, avec 52 abstentions, et a été porté notamment par le Ghana ainsi que par un groupe très large d'États africains et caribéens (United Nations General Assembly, 2026). Cette évolution est historiquement importante : elle contribue à institutionnaliser une qualification internationale longtemps revendiquée par les mouvements africains et afro-descendants.

Cependant, la reconnaissance juridique et politique ne signifie pas automatiquement réparation. La question centrale devient désormais celle du passage de la qualification à l'action : quelles obligations doivent découler de cette reconnaissance et sous quelles formes peuvent-elles être mises en œuvre ? La diplomatie mémorielle africaine entre ainsi dans une phase où le droit, la mémoire et la politique étrangère deviennent étroitement imbriqués.

2. L'Afrique face aux asymétries de la mémoire : pourquoi la mobilisation diplomatique demeure limitée

Malgré les avancées normatives, la mobilisation africaine est longtemps demeurée dispersée. La mémoire de l'esclavage est extrêmement diversifiée : elle renvoie simultanément aux sociétés africaines victimes de razzias et de déportations, aux acteurs africains ayant participé à certains réseaux de traite, aux puissances européennes organisatrices du système atlantique et aux sociétés afro-descendantes des Amériques et de la Caraïbe. Cette pluralité rend difficile la construction d'un récit diplomatique unique.

À cela s'ajoute une profonde asymétrie dans la production internationale de la mémoire. Trouillot (1995) montre que le pouvoir intervient dans la construction de l'histoire en déterminant ce qui est documenté, commémoré ou réduit au silence. La mémoire de l'esclavage est ainsi aussi une question de pouvoir symbolique.

Les sociétés qui ont disposé pendant longtemps d'une forte capacité d'influence sur les institutions internationales ont également bénéficié d'une capacité supérieure à définir les catégories de reconnaissance et les limites de la responsabilité.

Cette asymétrie explique le décalage entre la multiplication des initiatives mémorielles africaines et leur traduction diplomatique. Des sites comme Gorée au Sénégal ou Ouidah au Bénin sont devenus des espaces majeurs de mémoire, de patrimoine et de dialogue avec les diasporas. Toutefois, la patrimonialisation peut enfermer l'esclavage dans une logique culturelle et touristique, alors que les revendications contemporaines portent de plus en plus sur les réparations, la restitution, la reconnaissance des responsabilités et les effets persistants de la racialisation.

La faiblesse de la mobilisation diplomatique s'explique également par le fait que la question mémorielle entre en concurrence avec des priorités jugées plus immédiates : sécurité, dette, financement du développement, coopération économique ou relations avec les partenaires extérieurs. L'absence d'une position africaine commune a longtemps permis que les revendications restent dépendantes des initiatives de quelques États, d'organisations de la diaspora ou de la société civile. La mémoire demeurait ainsi davantage une politique nationale de commémoration qu'une véritable doctrine continentale de politique étrangère.

3. Les contraintes de l'agencéité africaine: dépendances économiques, diplomatiques et stratégiques

La question de l'agencéité est fondamentale pour comprendre les limites de la diplomatie mémorielle africaine. Un État peut disposer d'une revendication historiquement légitime sans nécessairement avoir les ressources politiques lui permettant de l'imposer dans l'agenda international. L'agencéité diplomatique dépend en effet de la capacité économique, du poids géopolitique, des alliances et de l'autonomie stratégique.

Les États africains demeurent insérés dans des relations asymétriques avec les principales puissances économiques mondiales. Cette dépendance peut rendre politiquement coûteuse une revendication susceptible d'être interprétée comme une remise en cause des relations bilatérales. La diplomatie mémorielle se heurte alors à un dilemme : demander une reconnaissance et des réparations tout en maintenant des partenariats commerciaux, sécuritaires et financiers indispensables. La mémoire devient ainsi un objet de négociation dans lequel se rencontrent la souveraineté, les intérêts économiques et la dignité historique.

Les difficultés sont également institutionnelles. L'Union africaine dispose d'une capacité normative importante, mais la mise en œuvre de ses décisions dépend largement des États membres. L'expérience des réparations montre cependant une évolution. En 2024, l'Union africaine a adopté la décision faisant de 2025 l'« Année de la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations ». L'organisation a notamment envisagé la création de mécanismes institutionnels dédiés, le développement d'une position africaine commune et le renforcement des partenariats avec la Communauté Caribéenne (CARICOM) et la diaspora africaine (African Union, 2025).

Cette dynamique traduit une transformation de l'agencéité africaine : l'objectif n'est plus uniquement de demander aux anciennes puissances esclavagistes de reconnaître leur responsabilité, mais de construire collectivement les conditions politiques permettant à l'Afrique de définir elle-même les termes du débat. La résolution adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en décembre 2025, réaffirmant l'esclavage, le colonialisme et la déportation comme des crimes contre l'humanité et soutenant des mesures politiques en faveur des réparations, participe de cette évolution (Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, 2025).

4. Vers une diplomatie mémorielle africaine : reconnaissance, réparations et justice historique

La transformation de la mémoire en instrument diplomatique suppose d'abord de dépasser le modèle strictement commémoratif. Une diplomatie mémorielle africaine cohérente devrait articuler quatre dimensions complémentaires : reconnaissance, mémoire, réparation et transformation des relations internationales.

La reconnaissance constitue le préalable. Elle implique que l'esclavage soit inscrit durablement dans les curricula scolaires, les politiques patrimoniales, les archives et les programmes internationaux de recherche. La mémoire doit ensuite être conçue comme une politique de transmission et non comme une simple célébration. Les musées, sites historiques, archives et institutions universitaires africaines devraient être davantage intégrés dans une politique continentale de production des savoirs sur l'esclavage.

La deuxième dimension concerne les réparations. Celles-ci ne doivent pas être réduites à une simple compensation financière. Howard-Hassmann et Lombardo (2008) montrent que le débat peut intégrer des formes diverses de réparation : reconnaissance officielle, excuses publiques, restitution, programmes éducatifs, coopération scientifique et dispositifs de développement. Schwarz (2022) souligne également que le débat contemporain sur les réparations oblige à repenser les formes de justice applicables aux injustices historiques et à leurs effets intergénérationnels. L'enjeu est donc de construire une conception multidimensionnelle de la réparation.

Enfin, la diplomatie mémorielle devrait devenir un instrument de renforcement de l'agencéité africaine. La décision de l'Union africaine de faire de 2025 l'année des réparations constitue une opportunité pour élaborer une position commune entre États africains, diaspora africaine et États de la Caraïbe. L'Afrique dispose ainsi d'une possibilité nouvelle : passer d'une diplomatie fondée principalement sur la dénonciation à une diplomatie fondée sur la négociation d'un agenda international de justice historique.

Thinking Africa

CONCLUSION

La question de l'esclavage n'appartient pas seulement au passé : elle demeure un enjeu de pouvoir dans le présent international. La reconnaissance progressive de son caractère criminel, de Durban en 2001 à la résolution 80/250 de l'Assemblée générale des Nations unies en 2026, révèle une évolution importante de la norme internationale. Mais cette avancée ne garantit ni réparation ni transformation des structures héritées de l'histoire.

La principale faiblesse africaine réside moins dans l'absence de mémoire que dans la difficulté à transformer cette mémoire en capacité diplomatique collective. Les dépendances économiques, la fragmentation des positions nationales et les priorités sécuritaires réduisent encore la portée de la revendication. Pourtant, la dynamique engagée par l'Union africaine autour des réparations ouvre une nouvelle phase.

L'enjeu est désormais de construire une diplomatie mémorielle africaine capable de faire de la reconnaissance historique un instrument de justice. Une telle diplomatie ne viserait ni la culpabilisation permanente ni la reconstruction d'une histoire manichéenne. Elle chercherait plutôt à établir une relation internationale fondée sur la vérité historique, la reconnaissance des responsabilités, la restitution, la réparation et l'égalité. La mémoire de l'esclavage pourrait ainsi devenir non plus une mémoire du silence, mais un levier d'affirmation de l'agencéité africaine dans l'ordre international contemporain.

Thinking Africa

RÉFÉRENCES

African Union. (2025). Justice for Africans and people of African descent through reparations: AU theme of the year 2025. African Union.

Archer, M. S. (2003). Structure, agency and the internal conversation. Cambridge University Press.

Bourdieu, P. (1980). Le sens pratique. Les Éditions de Minuit.

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. (2025). Résolution sur la contribution de la Commission africaine à la mise en œuvre du thème de l'Union africaine pour l'année 2025 : « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations » (CADHP/Res. 653).

Emirbayer, M., & Mische, A. (1998). What is agency? American Journal of Sociology, 103(4).

Giddens, A. (1984). The constitution of society: Outline of the theory of structuration. University of California Press.

Howard-Hassmann, R. E., & Lombardo, A. P. (2008). Reparations to Africa. University of Pennsylvania Press.

Lovejoy, P. E. (2012). Transformations in slavery: A history of slavery in Africa (3rd ed.). Cambridge University Press.

Rothberg, M. (2009). Multidirectional memory: Remembering the Holocaust in the age of decolonization. Stanford University Press.

Schwarz, K. (2022). Reparations for slavery in international law: Transatlantic enslavement, the Maangamizi, and the making of international law. Oxford University Press.

Sen, A. (1999). Development as freedom. Oxford University Press.

Trouillot, M.-R. (1995). Silencing the past: Power and the production of history. Beacon Press.

United Nations General Assembly. (2001). Durban Declaration and Programme of Action. United Nations.

United Nations General Assembly. (2026). Declaration of the trafficking of enslaved Africans and racialized chattel enslavement of Africans as the gravest crime against humanity (A/RES/80/250). United Nations.

Thinking Africa